

AFFICHAGE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CCAS DU 25/03/2019

1-FINANCES

1.1-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - Délibérations

La Commission Communale d'Action Sociale, réunie sous la présidence d'Anne-Marie CHOLLAT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, le résultat de la section de fonctionnement présentant un excédent de 2 102,72 €

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et vote et arrête les résultats définitifs

1.2-VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 - Délibération

La Commission Communale d'Action Sociale :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

1.3-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019- Délibération

Le Maire donne lecture des articles du Budget Primitif 2019 et le soumet au Vote. La section de fonctionnement s'équilibre à 3 700 €.

2-REPAS DES CHEVEUX BLANCS

Le repas des Cheveux Blancs aura lieu le dimanche 28 avril. Une réunion portant sur le menu et l'organisation de la journée est fixée le 17 avril.

3-DIVERS

Il est question des colis de Noël refusés par certains bénéficiaires. Jusqu'à ce jour on ne les commandait pas. Les donner à d'autres personnes pose un problème de choix et d'équité surtout si c'est à l'initiative du Conseil.